

Être esclave à Malte à l'époque moderne

Elina Gugliuzzo



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/7161>

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2013

Pagination : 63-75

ISBN : 978-2-914-561-64-8

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Elina Gugliuzzo, « Être esclave à Malte à l'époque moderne », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 87 | 2013, mis en ligne le 15 juin 2014, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/7161>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

Être esclave à Malte à l'époque moderne

Elina Gugliuzzo

NOTE DE L'ÉDITEUR

Traduit de l'italien par María Ghazali

- 1 Au bout de 55 jours de siège, le mardi 29 mai 1453, Constantinople est prise par les Turcs. La prise de Constantinople a frappé les esprits des occidentaux. La possession de la ville donne à Mehmed II (désormais surnommé Fatih : le Conquérant) le dernier maillon qui lui manquait entre l'Europe et l'Asie. Constantinople – plus tard Istanbul – devient la capitale d'un empire de plus en plus redoutable, dont les dynasties d'Europe orientale et de la mer Égée reconnaissent la suzeraineté et avec qui Génois et Vénitiens s'empressent de conclure des accords commerciaux et des traités de paix. Constantinople occupe une position stratégique exceptionnelle : carrefour terrestre et maritime à la fois, elle fait le lien entre l'Asie et l'Europe, la Méditerranée et la mer Noire. Elle est la maîtresse du Bosphore, ce qui lui permet d'être naturellement bien protégée et de contrôler les détroits. Son port, abrité dans la Corne d'or, est une plaque tournante du commerce entre Orient et Occident.
- 2 Cette affirmation s'accompagne de préjugés qui alimentent la « peur du Turc », ce que Franco Cardini a qualifié du « cauchemar turc »¹. L'ignorance et les malentendus entre l'Europe et l'Islam suscitent la crainte de l'Autre. Cette situation marque les relations entre l'Europe et l'Empire ottoman pendant toute l'époque moderne. Les considérations sur l'Islam, comme facteur de troubles dans les relations internationales, sont légitimées par des représentations sédimentées sur plusieurs siècles².
- 3 En Méditerranée, l'effort international des États européens connaît un échec grave avec la chute de la forteresse de Rhodes en 1522. Les chevaliers se replient vers l'ouest, à Malte, point de contrôle de circulation entre les deux bassins méditerranéens. L'Ordre au xve siècle est surtout engagé dans un combat défensif. Grâce à leur puissance navale, les

Turcs peuvent tenir le littoral d'Afrique du Nord (Alger, Tunis et Tripoli). Entre 1520 et 1566, l'Empire ottoman a atteint son extension maximale en Europe : la Grèce et l'ensemble des régions balkaniques et danubiennes forment en son sein ce que les Ottomans appellent le pays des Roumis, la Roumélie, soit la chrétienté. Au début du xv^e siècle, l'Empire ottoman domine la moitié des rivages méditerranéens. Dans le cadre de l'opposition entre les deux rivages, de nombreux prisonniers sont réduits en esclavage.

- 4 L'existence d'un commerce important d'esclaves en Méditerranée et de nombreux marchés, aussi bien dans le monde chrétien que musulman, a entraîné pour beaucoup d'hommes et de femmes des changements de maîtres, qui pouvaient être de religions différentes, et a pu générer des conversions successives d'individus. Les marchés d'esclaves étaient florissants un peu partout et se nourrissaient de l'activité corsaire : Malte, Livourne, Venise, Naples, Gênes, la Sicile, Marseille, Barcelone, Cadix, les Baléares furent des centres de transactions. Entre les puissances chrétiennes, Malte et l'ordre des chevaliers de Saint-Jean représentèrent le « boulevard de la chrétienté » contre les Turcs, en particulier, contre les puissances barbaresques. Mais la maîtrise des mers était surtout un enjeu pour les économies. L'activité corsaire fut une lutte équitable et équilibrée entre les divers protagonistes, et non, comme le véhicule trop souvent une historiographie européocentriste orientée, noble et chevaleresque chez les chrétiens et barbare chez les musulmans. En réalité, ce brigandage maritime réciproque, à prétexte religieux, fut une activité largement institutionnalisée. Dans cette course à l'enrichissement, les chevaliers de Malte chassent également pour leur compte et pour celui de leurs armateurs, comme le font les galères toscanes de l'ordre de Saint-Étienne, ou les corsaires au service du roi de France ou d'Angleterre. Les galères de l'Ordre jouaient, aux xv^e et xvii^e siècles, un rôle important dans une action concertée avec d'autres forces chrétiennes contre l'ennemi commun. Les esclaves en étaient le moteur humain indispensable.

Malte, l'ordre des chevaliers de Saint-Jean et la course

- 5 À la reconnaissance de l'existence d'une guerre de course chrétienne – dont on doit considérer, entre les principaux représentants, les chevaliers de Malte et ceux de Saint-Étienne – suivit donc l'admission d'un esclavage « musulman », c'est-à-dire de Musulmans (Turcs d'Anatolie, des Balkans et du Maghreb)³, de Noirs et d'autres, en chrétienté. L'esclavage musulman était le pendant de l'esclavage chrétien en terre d'Islam. Les captifs, chrétiens ou musulmans, étaient de part et d'autre de plus en plus nombreux. Leur existence constituait un lien important dans les relations entre le Maghreb et l'Europe⁴.
- 6 L'exemple de Malte est significatif. Depuis que l'île avait été cédée par Charles Quint à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, « à titre de fief noble, libre et franc »⁵, ces « soldats » y avaient transporté leur « raison d'être »⁶, c'est-à-dire la lutte contre l'infidèle, sur terre comme sur mer⁷. L'ardeur guerrière des chevaliers n'avait pas tardé à s'éteindre, au point que les croisières des vaisseaux de l'Ordre au xv^e siècle étaient davantage prétextes à des fêtes et réceptions brillantes dans les ports chrétiens, qu'à de furieux combats contre l'infidèle en mer. Chaque année, l'Ordre armait une demi-douzaine de grosses galères, renforcées au xv^e siècle par trois à quatre vaisseaux ou frégates, pour intervenir contre le commerce musulman en mer et effectuer des razzias dans les villages côtiers non défendus. Ces opérations étaient menées, soit par les seuls bâtiments de la Religion,

soit en coopération avec d'autres escadres – vénitiennes et napolitaines en particulier – en guerre contre le Grand Seigneur ou les puissances barbaresques.

- 7 L'histoire de l'ordre de Malte, et l'histoire même de Malte, aux xv^e et xvii^e siècles, est essentiellement liée à la course, non seulement pour défendre le monde chrétien, mais aussi pour mener des actions contre les pays du Maghreb et ses habitants⁸. Les « corsaires » du Grand Maître obtinrent tout d'abord des licences pour accomplir de véritables razzias dans les pays du Maghreb et en Méditerranée occidentale. Mais, à partir de 1720, les licences furent étendues, plus à l'est, à la Méditerranée orientale, où les corsaires attaquaient le plus souvent des navires grecs sous prétexte qu'ils transportaient des marchandises appartenant aux Turcs.
- 8 Cette forme maritime de croisade servait surtout à justifier leur existence aux yeux de la chrétienté et cette raison d'être restait pour l'Ordre la meilleure légitimation de ses richesses et de son statut⁹. Dans cette course, s'il s'agissait d'intervenir « au détriment de l'infidèle » ou « au bénéfice de notre Religion et de toute la chrétienté »¹⁰, les ordres donnés avant leur départ aux capitaines des vaisseaux par le Grand Maître et le Conseil étaient avant tout de « courir les mers pour faire une riche prise et tirer un bon butin »¹¹. C'est ce qui fit le général des galères, Jacques François de Chambray, en 1732, au cours d'une campagne au Levant, lorsqu'il captura La Sultane armée de 70 canons et son convoi. Le butin consista en canons, 126 quintaux de poudre, voiles de rechange, deux câbles, 70 couffes de riz, du biscuit et « d'autre embarrasse qui s'est trouvé bon », mais aussi en 117 « Turcs devenus esclaves et [...] quatorze chrétiens jusqu'ici esclaves à qui [fut] rendue la liberté »¹². Le pavillon de Saint-Jean ne flottait d'ailleurs pas seulement sur les bâtiments armés dans l'île, mais aussi fort souvent sur les bâtiments espagnols, italiens, français ou autres, devenus maltais, par la grâce de quelques lignes sur les registres du « Tribunal des Armements » et du Liber Bullarum à La Valette¹³. Ainsi, l'accroissement des opérations maritimes des chevaliers eut pour conséquence une augmentation du nombre d'esclaves, tant de ceux possédés par des propriétaires privés que de ceux qui appartenaient à l'Ordre.

Les esclaves à Malte

- 9 Que devenaient les prisonniers lorsqu'ils arrivaient à Malte ? Après leur quarantaine, les esclaves les plus jeunes et vigoureux étaient recrutés comme galériens et comme main-d'œuvre pour les travaux publics, en particulier pour les fortifications¹⁴. Les autres étaient vendus aux enchères sur le marché public de la Valette¹⁵. « On trafique les hommes comme des animaux », affirme Roland de la Platière¹⁶.
- 10 L'ordre de Saint-Jean rencontrait souvent beaucoup de difficultés à trouver suffisamment d'esclaves pour les galères, malgré le fait que leur nombre était complété par les forçats, les rameurs libres salariés (buonavoglie) et les marins¹⁷. Les prises effectuées en mer par les navires de l'Ordre constituaient la principale source d'approvisionnement en esclaves¹⁸. Une fois arrivés à destination, ils étaient mis en vente sur la place du marché, presque nus, et à ce moment commençait leur inspection. L'état de leur dentition était très important parce qu'on devait vérifier s'ils pouvaient manger les biscuits secs fournis sur les vaisseaux corsaires. Les esclaves, chrétiens ou musulmans, qui ramaient sur les galères souffraient souvent de véritables martyres : on pouvait leur couper le nez ou les oreilles. Quant à l'achat d'esclaves musulmans, qui contribuait à l'accroissement des puissances maritimes chrétiennes, il devait s'effectuer, pour d'évidentes raisons de sécurité, hors des

territoires sous domination du Grand Seigneur. Les consuls se chargeaient alors de satisfaire à des demandes émanant de leurs autorités, tout comme ils le faisaient pour d'autres marchandises¹⁹.

- 11 Pour diminuer les risques de révolte, le nombre d'esclaves ne devait pas dépasser un certain pourcentage de la chiourme : entre 15 et 30 %²⁰. Le chef des rameurs de chaque banc faisait exécuter tous les mouvements commandés par le comite ou par le commandant des galères. Le comite, ou agozzino²¹, avait suffisamment d'expérience pour organiser les bancs de rames en fonction des qualités de chacun. Les galères devaient avoir au moins cinq rameurs à chaque rame et vingt autres en réserve²². Le riveditore (inspecteur) s'occupait de la gestion des galères. Il s'embarquait chaque fois que partaient les galères. Il était responsable des gages des capitaines et de l'équipage, et il devait pourvoir à tous les besoins des galères. Il devait empêcher le pillage après un combat et, si un esclave mourait, on ne pouvait pas le jeter à la mer sans qu'il ne l'eût vu²³.
- 12 Les galériens étaient au centre d'un enjeu important entre la France et l'Espagne, soit les deux principales puissances armant des galères. Leur prix montait sensiblement quand la demande se faisait pressante et l'offre rare. La masse des galériens était fournie, en dehors des condamnés de droit commun, par les achats de « Turcs » sur les marchés d'esclaves de la Méditerranée.
- 13 L'aspect religieux n'est certainement pas le plus important en la matière : tout était bon pour faire ramer sur les galères. Les « Turcs » qui se convertissaient au catholicisme dans l'espoir d'échapper à la chiourme, demeuraient galériens, sans aucune amélioration de leur sort²⁴. Au contraire, la société islamique était plus ouverte que la chrétienne. Des villes cosmopolites comme Alger ou Tunis excluaient tout sentiment de xénophobie une fois qu'un étranger devenait musulman. Les renégats jouissaient du statut politique et social des Turcs d'origine. Cette assimilation se concrétise dans l'expression qui sert alors à les désigner : « Turcs de profession », c'est-à-dire devenus turcs par profession de foi de la religion des Turcs d'origine. N'avons-nous pas l'exemple de jeunes esclaves chrétiens ayant obtenu le titre de Grand Amiral de l'Empire ottoman, comme ce fut le cas de Mehmet Sokollu ou encore de Khaireddine Barberousse²⁵. Les privilèges de naissance ne comptaient pas : le mérite, le courage et le savoir-faire étaient les seules qualités qui entraient en compte dans la fortune du renégat. Les renégats espagnols, italiens, portugais ou anglais pouvaient tirer beaucoup de profits d'un commerce de biens et de personnes né de l'affrontement entre islam et chrétienté en Méditerranée. Parmi les victimes de la guerre de course, bon nombre passait à l'ennemi sous la contrainte, si l'on en croit les Mercédaires et les Trinitaires, mais il faut dire aussi que parfois il s'agissait d'un choix délibéré. Pilotes et charpentiers de marine, aux compétences fort prisées dans une telle économie, y trouvaient leur compte en se convertissant. Si la course a signifié la chasse à l'esclave, dès lors que l'on remplacera la galère par le voilier, cette activité commencera à diminuer : la réduction de la demande en rameurs entraînera la chute du nombre d'esclaves.

La provenance des esclaves à Malte

- 14 Outre les archives de l'Inquisition romaine et les registres de la Quarantaine de Malte, qui nous renseignent sur l'identité et la provenance des esclaves à Malte, les registres des baptêmes des paroisses de l'île représentent une source d'information des plus utiles²⁶. Ainsi, l'église Saint-Antoine, connue aussi sous l'appellation de Notre-Dame des Victoires,

conserve les traces des baptêmes des esclaves qui relevaient de l'Ordre, à savoir de la juridiction du prieur conventuel de l'Ordre. Le terme que nous retrouvons le plus dans tous les documents est « turc », ce qui veut dire simplement « musulman »²⁷, sans signification ethnique précise. Et même si un certain nombre de vieilles maisons des villes ont encore la statue d'un homme noir en haut de leur escalier, l'on sait que l'esclave type à Malte, au début de l'époque moderne, c'était le Maure ou le Turc. Du début du xv^e jusqu'au xvii^e siècle, Malte en posséda en permanence entre 500 et 2 000, puis environ 3 000 dans les premières décennies du xviii^e siècle²⁸.

- 15 À propos de leur statut, l'historien français Michel Fontenay dit :
- Quel que fût le qualificatif qui le désignait – esclave, turc, juif, noir, et tous ces termes éventuellement utilisés au féminin –, il s'agit d'un esclave au sens classique du mot : un être réifié, considéré comme une simple marchandise et mis en vente pêle-mêle avec des animaux (chameaux, ânes, chevaux) au milieu d'un amoncellement de nourritures et d'objets divers : sacs de blé, paniers de dattes, jarres d'huile, balles de laine, rouleaux d'étoffe, cuirs bruts, caisses de savon, herbes et épices de toutes sortes. Dans la justification de cette condition intervenait le fait que les esclaves étaient les prisonniers d'une guerre sainte²⁹.
- 16 À part des Maures et des Turcs, les prisons des esclaves de Malte contenaient quelques représentants isolés de plusieurs autres nations et races. Avant l'arrivée des chevaliers de Saint-Jean à Malte, et dans les premières années de leur gouvernement sur l'île, une importante proportion d'esclaves appartenait à des propriétaires privés et étaient dits « di Etiopia », c'est-à-dire d'Éthiopie, principalement des Africains de race noire. Dans des documents postérieurs, le Bornou est plusieurs fois mentionné comme pays d'origine des esclaves noirs. Selon Godfrey Wettinger, la présence d'esclaves noirs pourrait s'expliquer parce que l'Ordre possédait alors « Tripoli en même temps que l'archipel maltais. De ce fait, il devait être plus aisé d'acquérir des Noirs en les achetant directement sur les marchés d'esclaves d'Afrique du Nord »³⁰.
- 17 Le prix d'un esclave s'évaluait non seulement en fonction de sa valeur d'usage, mais surtout par rapport à sa valeur d'échange, celle qui permettrait de faire un bénéfice au moment d'une revente, valeur qui dépendait non seulement des possibilités financières réelles ou supposées du captif, mais aussi des facilités plus ou moins grandes à faire venir la rançon. À Malte ou Livourne, comme à Tripoli ou Alger, les acheteurs se disputaient ces « captifs de rachat », dont le prix pouvait ainsi monter très haut³¹.

Le rachat et ses acteurs

- 18 Le commerce transméditerranéen des captifs était une composante non négligeable des échanges économiques entre l'Occident et le Maghreb³². Il mettait en jeu, des deux côtés de la Méditerranée, toute une série d'intermédiaires publics ou privés, laïcs ou religieux, avec transferts de fonds et de marchandises supposant des mécanismes d'échange souvent complexes. Le rachat par les institutions chargées de la rédemption donnait lieu à des rançons collectives négociées avec les autorités locales, ce qui impliquait des voyages organisés à cette seule fin et le nolisement d'un bâtiment d'assez gros tonnage grâce aux capitaux obtenus par une mobilisation de la charité publique. Toutefois, la plupart des rachats se faisaient par voie individuelle. Le captif négociait lui-même avec son maître le prix de la rançon, puis il devait se démener pour négocier un crédit sur place ou obtenir le secours de ses proches, et finalement faire parvenir le montant du

rachat (augmenté d'importants frais annexes) jusqu'à son lieu de détention. Il y avait, dans tous les ports de Méditerranée, des hommes d'affaires toujours prêts à s'investir dans ce type d'opération³³.

- 19 À Malte, les captifs turcs ou barbaresques devaient recourir à des marchands chrétiens ou bien à des coreligionnaires qui avaient été libérés parce que trop vieux ou estropiés (donc sans valeur d'usage) et qui avaient obtenu un sauf-conduit du Grand Maître pour revenir avec le montant des rançons en numéraire ou en bijoux, voire en nature sous forme d'huile d'olive ou de ballots de soie : des procédures, on le voit, plus aléatoires et surtout beaucoup plus lourdes à mettre en oeuvre que le recours aux lettres de crédit sur Livourne³⁴. Si bien que les libérations d'esclaves musulmans se faisaient au compte-gouttes et le plus souvent dans le cadre d'un accord d'échange d'État à État.
- 20 À Malte, la rançon d'un esclave en bonne condition physique s'établissait entre 1680 et 1720, au moins au triple de sa valeur marchande, en tant que galérien³⁵. Le trésorier de l'ordre de Malte préférait naturellement recevoir des rançons élevées, plutôt que les sommes bien inférieures que lui proposaient les intendants des galères d'Espagne, de France ou de Naples.
- 21 L'institution maltaise spécialisée dans les négociations pour le rachat des esclaves, fondée en 1607 par le Grand Maître Alof de Wignacourt et dirigée par le père Raffaele, fut le Mont de Rédemption. Pour négocier les rançons, on se voit, on se reçoit, on se fête parfois, car la guerre sainte, loin d'être entière, excessive et sans merci, a sa règle du jeu, que respectent les protagonistes, parce qu'elle permet à ce combat de n'être pas un enfer permanent³⁶. Il y avait aussi d'autres confréries, qui s'occupaient du rachat des prisonniers : la confrérie de La Sainte Trinité et de la Rédemption des Esclaves (Confraternità della Santissima Trinità e Redenzione degli Schiavi) à Senglea, fondée le 25 mars 1652, et la confrérie de La Charité (Confraternità della Carità) dans la paroisse Saint-Paul de La Valette, fondée le 7 avril 1631 par Giovanni Domenico Denapoli. Les confréries, les ordres religieux et les œuvres charitables participaient d'un jeu politique et d'une économie de la rançon, liant les acteurs de ces échanges interculturels dans une connivence tacite. Loin d'une confrontation entre ennemis religieux, se dégage l'image d'échanges profitables qui produisaient une redistribution des richesses dans l'aire méditerranéenne.

L'intégration des esclaves : ses formes et ses limites

- 22 Les formes d'intégration des esclaves à la société maltaise apparaissent à différents niveaux. Lors des festivités, comme celle de Mnarja où les diverses catégories de population pouvaient participer à des courses de chevaux montés à cru, les esclaves avaient leur place³⁷. À l'instar des hommes libres, les esclaves pouvaient posséder des biens et en disposer par contrat, comme le prouve la vente, pour 40 carlins, d'un âne par Martinus, l'esclave d'Andreas Attard³⁸. Le nombre considérable d'affranchissements est également un témoignage des bonnes relations qui existaient entre les hommes libres et les esclaves. Esclaves, et esclaves affranchis, apparaissent aussi comme héritiers dans les testaments : Damiata de Rasoullo légua un terrain à Marsuc, esclave affranchi de son mari Antonio (manumissus Antonii sui mariti), à condition que ce terrain ne fût pas aliéné mais qu'il restât à ses enfants et ou à l'Eglise s'il n'avait pas de descendance (filiis suis et si decesserit sine filiis ad ecclesias)³⁹.

- 23 La participation active des esclaves à la vie économique et sociale de l'île de Malte est l'un des moyens permettant de mesurer leur degré d'intégration dans la société. L'arsenal de Malte à l'époque des chevaliers n'était pas très important, toutefois il ne faudrait pas non plus le sous-estimer outre mesure. L'arrivée des chevaliers avait signifié une mutation fondamentale de l'espace maltais, dans lequel l'arsenal devint le symbole du paysage maritime. Les premiers renseignements relatifs à un chantier de construction remontent au xive siècle. Selon Godfrey Wettinger, spécialiste de l'histoire médiévale maltaise, seul les radoubs étaient effectués à Birgu. La construction restait du ressort de l'arsenal royal de Sicile, ou d'autres, comme ceux du royaume d'Aragon. Cela se vérifie aussi à travers l'analyse urbaine de l'île. Jusqu'en 1530, Birgu n'était qu'un petit faubourg protégé par le château, quand dans le reste de la Méditerranée, les villes à arsenaux étaient toujours peuplées d'au moins 5 000 personnes.
- 24 Esclaves et forçats étaient employés dans l'arsenal, en tant qu'ouvriers non qualifiés, nettoyeurs, ou pour arrimer les cargaisons. Ils étaient essentiels également pour le transport de l'équipement lourd, le bois de construction ou d'autres approvisionnements entre les magasins, situés en différents endroits des bassins, et l'arsenal. Habituellement, l'on prévoyait un complément de 30 esclaves et forçats pour travailler à l'arsenal, quota que l'on prenait de la prison des esclaves ou sur les galères⁴⁰. Quand les galères étaient dans le port, l'arsenal assignait encore onze esclaves ; il y avait en outre 24 autres esclaves qui travaillaient aux magasins de l'arsenal et sur des vaisseaux de ligne⁴¹. L'arsenal était bien équipé : « Qu'un gros bâtiment souffre dans la Méditerranée, il ne peut se réparer, se fournir de gros agrêts (sic), de mâtures, voiles, câbles, etc., dans presque aucun port. À Malte, on trouve de tout, et les meilleurs ouvriers pour préparer et mettre en place »⁴².
- 25 Comme l'a remarqué Anne Brogini, la prison est le lieu où l'esclave retrouve ses « pairs » et peut parler sa langue – arabe, hébreu – et surtout l'endroit par excellence où s'affichent librement le culte et l'appartenance religieuse. Au sein de chaque prison, les esclaves peuvent se réunir librement dans un local pour prier. En 1602, le capitaine du Saint-Office témoigne auprès de l'Inquisiteur qu'il a vu dans la prison, plusieurs Juifs installés dans la pièce qui leur sert de synagogue et il précise que « tous les Juifs chantaient, au point que cela s'entendait de la rue »⁴³. Les musulmans font de même : ils pouvaient célébrer les fêtes de leur culte en prison, mais ils ne bénéficiaient que d'un jour férié par fête. Dans les écrits de Burchard Niderstedt de 1659, il y est rapporté que les esclaves de Malte jouissaient de la liberté de pratiquer leur « culte mahométan »⁴⁴.
- 26 La taverne est aussi le lieu par excellence où les esclaves fréquentent les hommes et surtout les femmes : « La prostitution est en effet une activité courante dans le Grand Port, et concerne aussi bien les esclaves que des femmes libres qui comparaissent alors devant l'Inquisiteur, pour avoir bravé un double interdit en fréquentant des hommes à la fois non chrétiens et de condition »⁴⁵. Les esclaves jouissent donc à Malte d'une certaine forme de liberté : ils ont l'opportunité de se fréquenter, de se réunir dans des lieux (mal contrôlés par les autorités), et de créer des réseaux parfois actifs de solidarité (plan d'évasion, organisation de rachats).
- 27 Mais cette apparente liberté est tolérée parce que justement favorable aux possibilités de rachat des esclaves. Malte laisse en effet miroiter aux yeux de sa population servile des possibilités infinies de retrouver sa liberté : l'expectative d'un rachat, l'éventualité d'un échange, la conversion au catholicisme, même si cette dernière possibilité débouchait rarement sur un affranchissement.

- 28 La grande majorité des esclaves acceptait son sort et s'adaptait peu à peu à la société maltaise, cependant on ne peut pas ignorer non plus quelques témoignages qui montrent comment la condition servile produisit des actes de violence. En 1749, une révolte faillit rendre la liberté à tous les esclaves de l'île et, en même temps, mettre ce « boulevard de la Chrétienté » sous la domination du bacha de Rhodes. Cet événement inouï fut relaté et commenté par divers auteurs, des chevaliers de différentes nationalités et des Maltais. La National Library of Malta en conserve six Relations en italien, une en portugais, une autre en français et deux Discours. La Relation de la conspiration tramée par le bacha de Rhodes contre l'île de Malte décrit « la plus noire des trahisons et l'ingratitude la plus marquée » du bacha de Rhodes, à qui le Grand Maître avait rendu la liberté⁴⁶.
- 29 L'histoire commence le 1er février 1748, quand une mystérieuse galère turque, anciennement commandée par le bacha de Rhodes, entre dans le grand port de Malte. Le bacha avait été fait prisonnier par des esclaves chrétiens qui, ayant attendu le moment où la plupart des musulmans étaient à terre, s'étaient révoltés contre leurs maîtres, les avaient arrêtés et s'étaient emparés de la galère. Le Grand Maître, par l'entremise du roi de France, avait rendu sa liberté au bacha de Rhodes, mais celui-ci avait aussitôt comploté pour prendre le pouvoir à Malte.
- 30 Une rébellion devait avoir lieu le 29 juin, jour où le Grand Maître se rendait traditionnellement à Mdina pour célébrer avec les autres chevaliers et les Maltais la fête de saint Pierre et saint Paul. Le Grand Maître devait être assassiné, puis on devait massacrer le capitaine des gardes et les autres chevaliers. Les esclaves devaient s'emparer du fort Saint-Elme et ensuite du palais du Grand Maître. Le bacha pouvait ainsi devenir maître de la ville et de l'île, en attendant des secours d'Alger, de Tunis et de Tripoli, où il avait envoyé des lettres pour demander de l'aide. Mais le complot fut découvert⁴⁷ : beaucoup de conjurés furent exécutés et huit d'entre eux furent condamnés aux galères à perpétuité.
- 31 À la suite de cet événement, les anciennes lois de 1613 qui concernaient le déplacement des esclaves furent renforcées et de nouvelles lois furent promulguées le 23 juin 1749. Le droit de se réunir pour prier ne fut pas retiré aux esclaves, mais toutes sortes de restrictions concernèrent leurs mouvements et leurs vêtements. Ce n'était certainement pas la première fois que Malte et l'ordre des Chevaliers avaient à faire face à la menace turque et à la complicité des esclaves sur l'île⁴⁸. Une autre révolte des esclaves eut lieu en février 1596 : plusieurs esclaves de la capitale, La Valette, et de la ville de Vittoriosa, s'étaient insurgés. Les prisonniers avaient refusé de dormir dans la Prison des Esclaves et avaient vagabondé quelques jours dans la campagne maltaise à la recherche d'un navire pour s'enfuir, incitant tous les esclaves qu'ils rencontraient à les rejoindre. Mais surtout, ils avaient dérobé les clefs de la capitale de l'île et ouvert de nuit les portes de la cité, enfreignant ainsi toutes les ordonnances⁴⁹.

Conclusions

- 32 La littérature, notamment hagiographique, a contribué à la construction d'un imaginaire européen où les relations entre monde chrétien et monde musulman étaient inexistantes, ou tout du moins en opposition⁵⁰. Mais dans des territoires comme Malte et le Maghreb, des circonstances historiques et géographiques rapprochaient chrétiens et musulmans. Des rapports incontestablement cordiaux existèrent à certains moments, comme par

exemple en 1737 quand l'Ordre aida le bey de Tunis à se réinstaller sur son trône. Mais la principale raison était l'interdépendance économique des deux blocs. Malgré la guerre de course réciproque, Malte exerça un commerce important avec les régences : l'Ordre, en particulier, se comportait comme l'intermédiaire officiel de l'Europe marchande avec le monde musulman⁵¹. D'autre part, les marchands maltais circulaient partout dans le monde musulman.

- 33 L'éternelle croisade, défendue par les chevaliers contre les infidèles, a mené à la création et à la survie persistante d'importantes communautés musulmanes et juives à Malte jusqu'à la fin du xviii^e siècle⁵². C'est certainement d'un intérêt considérable, pour ceux qui étudient l'esclavage en Méditerranée, que d'essayer de comprendre comment ces deux communautés religieuses antagoniques ont pu exister pendant si longtemps, apparemment en paix avec le reste de la population de l'île qui était catholique.
- 34 La division religieuse et, surtout, la représentation habituelle d'une ligne de démarcation, était très contradictoire et peut être trompeuse. La course en Méditerranée et le commerce des esclaves ont provoqué des allers-retours entre les deux religions, le changement de maître entraînant souvent un changement de religion. La présence des chrétiens et des musulmans qui s'y croisaient faisait de la Méditerranée centrale une voie publique très active.
- 35 Comme l'a écrit Corrado Vivanti, en rappelant les mots de Scipione Guarracino, l'historien devra chercher à « dépasser les fractures entre les différentes composantes ethniques et religieuses qui existent sur les rives de la mer intérieure, alors qu'aujourd'hui – en termes souvent inconsiderés – il est de bon ton d'en accentuer la portée »⁵³.

NOTES

1. . Franco Cardini, *Europe et Islam, Histoire d'un malentendu*, Paris, Seuil, 2002, p. 279. Voir aussi Daniel Norman, *Islam et Occident*, Paris, Les éditions du Cerf, 1993, p. 13. [Texte original : *Islam and the West. The Making of an Image*, Édimbourg, The University Press, 1960].
2. . Alexander H. de Groot, « The Ottoman Threat to Europe, 1571-1800 : Historical Fact or Fancy ? », dans Victor Mallia-Milanes (éd.), *Hospitaller Malta 1530-1798 : Studies on Early Modern Malta and the Order of St John of Jerusalem*, Malte, Mireva Publications, p. 199-254.
3. . Michel Fontenay, « Le Maghreb barbaresque et l'esclavage méditerranéen aux xvi^e et xvii^e siècles », *Les Cahiers de Tunisie*, XLV, 1991, p. 7-44.
4. . Henri Bresc, « Sicile, Malte et monde musulman », dans Stanley Fiorini et Victor Mallia-Milanes (éd.), *Malta, a Case Study in International Cross-Currents*, Malte, Malta University Publications, 1991, p. 47-79.
5. . Louis de Boisgelin, *Malte ancienne et moderne*, 3 vol., Paris, Madame Hocquart, 1809, III, p. 318.
6. . Michel Fontenay, « Charles-Quint, Malte et la défense de la Méditerranée », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 50-4, 2003, p. 7-28 ; Victor Mallia-Milanes, « Charles V's Donation to the Order of St. John », dans 'Peregrinations', *Accademia Internazionale Melitense*, vol. II, 2001. [En ligne] URL : www.orderofmalta.int/.../Charlesv_donation.pdf.

7. . Ettore Rossi, *Storia della Marina dell'Ordine di S. Giovanni di Gerusalemme, di Rodi e di Malta*, Rome/Milan, SEAI, 1926, p. 102-111.
8. . La guerre de course a aussi donné des relations de campagnes en mer, que tout capitaine de vaisseau était obligé de rédiger en entrant dans le port de Malte, et qui étaient présentées au Conseil. Beaucoup de ces relations sont conservées dans les archives de la Bibliothèque Nationale de Malte ; les chevaliers français les rédigeaient dans leur langue. On y trouve des descriptions imagées, l'évocation des rencontres avec des vaisseaux amis et ennemis, et parfois des récits de batailles en mer, avec leurs morts, leurs blessés, et ceux qui tombaient en esclavage.
9. . Michel Fontenay et Alberto Tenenti, « Course et piraterie méditerranéennes de la fin du Moyen Âge au début du XIX^e siècle », dans *Actes du congrès de la commission internationale d'histoire maritime, 14^e congrès des sciences historiques*, Paris, CNRS, 1975, p. 77-136, réédité dans la *Revue d'histoire maritime*, n° 6, 2006, p. 173-238.
10. . Michel Fontenay, « Les missions des galères de Malte : 1530-1798 », dans Michel Vergé-Franceschi (éd.), *Guerre et commerce en Méditerranée, IX^e-XX^e siècle*, Paris, Henri Veyrier, coll. « Kronos », vol. XII, 1991, p. 103-122.
11. . « *Corseggiare per fare qualche buon bottino e ricca presa* ». C'était l'expression utilisée dans les instructions que donnait le Grand Maître chaque fois que l'escadre de l'Ordre sortait en course.
12. . Carmen De Pasquale, « Voyageurs, corsaires, caravanistes : aventures en mer, spectacles dans les ports », *The Northern Mariner/Le marin du nord*, XV, n° 2, Avril 2005, p. 40.
13. . Le *Liber Bullarum* des Archives de Saint-Jean et de La Valette renferme la copie de toutes les Bulles de la chancellerie de l'Ordre, en particulier « les patentes de course », délivrées à des armateurs privés. Ces patentes sont le plus souvent rédigées *ad Pyratam et mercaturam exercendam*.
14. . Lorsque l'Ordre s'installe à Malte en 1530, son premier souci est de fortifier l'île. Le Grand Maître, Jean Parisot de La Valette commence, en 1566, la construction d'une ville fortifiée, La Valette, qui porte toujours son nom. Les Grands Maîtres successifs continuent à fortifier l'île le long de la côte. Malte devient un état souverain et l'Ordre a des ambassadeurs dans les principales villes d'Europe.
15. . Pierre Dan (le révérend père), *Histoire de Barbarie et de ses Corsaires des Royaumes et des villes d'Alger, de Tunis, de Salé et de Tripoli*, Paris, Pierre Rocolet, 1649, p. 438-440.
16. . François Moureau (dir.), *Captifs en Méditerranée (XVI^e-XVIII^e siècle). Histoires, récits et légendes*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2008.
17. . On appelait *buonavoglie* les débiteurs qui, de leur propre gré, choisissaient de solder leurs dettes en ramant dans les galères de l'Ordre pour un temps spécifique. Godfrey Wettinger, « The Galley-Convicts and *Buonavoglia* in Malta during the Rule of the Order », *Journal of the Faculty of Arts, Malte, Royal University of Malta*, III, 1, 1965, p. 29-37.
18. . Iacomo Bosio, *Dell'Istoria della Sacra Religione et Ill.ma Militia di S. Gio. Gerosolimitano*, III, Rome, 1602.
19. . Luca Lo Basso, *Uomini da remo. Galee e galeotti del Mediterraneo in età moderna*, Milan, Selene, 2003.
20. . Salvatore Bono, « Achat d'esclaves turcs pour les galères pontificales (XVI^e-XVII^e siècle) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 39, 1985, p. 79-92.
21. . « Au XVI^e siècle, plus précisément en 1520, apparaît le mot "argousin" évoquant l'officier des galères chargé de la garde des forçats, la chiourme. Il dérive de l'italien *aguzzino*, lui-même dérivant de l'espagnol *alguacil*, *alvacil* et du portugais *alvacti*, *alvacir*, tous deux de l'arabe *al wâzir*, le conseiller ». Alia Baccar Bournaz, *Le Lys. Le Croissant. La Méditerranée*, Tunis, L'Or du Temps, 1994, p. 32-33.
22. . *Discorso intorno alle Galere del Commendatore Fra Giovanni Macedonia all'Illustrissimi Signori dell'Armamento d'esse*, National Library of Malta, Archives of the Order of Malta, Ms. 6397, f. 206 r.
23. . National Library of Malta, Library, Ms. 79, f. 486-488.

24. . Michel Fontenay, « L'esclave galérien dans la Méditerranée des Temps modernes », dans Henri Bresc (dir.), *Figures de l'esclave au Moyen Age et dans le monde moderne*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 115-143.
25. . Alessandro Barbero, *Il divano di Istanbul*, Palerme, Sellerio, 2011.
26. . Les archives de l'Inquisition de Malte ou *Archivum Inquisitionis Melitensis* (désormais AIM) se trouvent au sein des archives de la Cathédrale Musée de Malte à Mdina (MCM). Les registres de la quarantaine sont aux archives de la National Library of Malta à La Vallette. Les registres des baptêmes se trouvent dans les églises paroissiales. Pour ce qui est des registres de la quarantaine voir Dominic Cutajar, « The Malta Quarantine Shipping and Trade 1654-1694 », *Mid-Med Bank Limited. Report and Accounts 1987*, Malte, 1988, p. 19-66 ; Joseph Galea, « The Quarantine Service and the Lazzaretto of Malta », *Melita Historica*, vol. 4, n° 3, 1966, p. 184-209.
27. . Selon le *Vocabolario degli Accademici della Crusca*, Florence, Accademia della Crusca, 1691, p. 1736.
28. . Steven A. Epstein, *Speaking of Slavery : Color, Ethnicity, and Human Bondage in Italy*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 2001, p. 42-47.
29. . Cet article en italien dit : « *Quale che fosse il qualificativo che lo designava - schiavo, turco, ebreo, nero, tutti eventualmente al femminile -, si tratta di uno schiavo nel senso classico della parola : un essere reificato, considerato una semplice merce e messo in vendita alla rinfusa con degli animali (cammelli, asini, cavalli) in mezzo ad un bazaar di derrate diverse : sacchi di grano, ceste di datteri, giare d'olio, balle di lana, fagotti di stoffa, cuoi grezzi, casse di sapone, erbe o spezie di ogni tipo. A giustificare questa condizione interveniva il fatto che gli schiavi erano i prigionieri di una guerra santa.* » Michel Fontenay, « Il mercato maltese degli schiavi al tempo dei Cavalieri di San Giovanni (1530-1798) », *Quaderni storici*, n° 107, année XXXVI, t. 2, août 2001, p. 398.
30. . Godfrey Wettinger, « Esclaves Noirs à Malte », dans François Moureau (dir.), *Captifs en Méditerranée...*, op. cit., p. 155-170.
31. . Maurice Aymard, « Chiourmes et galères dans la seconde moitié du XVI^e siècle », dans Gino Benzoni (éd.), *Il Mediterraneo nella seconda metà del Cinquecento alla luce di Lepanto*, Florence, Leo Olschki, 1974, p. 71-91.
32. . Robert Davis, « The Geography of Slaving in the Early Modern Mediterranean, 1500-1800 », *Journal of Medieval and Early Modern Studies*, 37, 1, 2007, p. 57-74.
33. . Giovanna Fiume, *Schiavitù mediterranea. Corsari, rinnegati e santi d'età moderna*, Milan, Bruno Mondadori, 2009.
34. . Paolo Castignoli, « La Cassa granducale del riscatto a Livorno nel Settecento. Prime note », dans 'Atti del Convegno : I Trinitari, 800 anni di liberazione. Schiavi e schiavitù a Livorno e nel Mediterraneo', *Nuovi Studi Livornesi*, VIII, 2000, p. 149-154.
35. . Jean Mathieux, « Trafic et prix de l'homme en Méditerranée aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisation*, 9, n° 2, 1954, p. 162.
36. . Carmen De Pasquale, « Voyageurs, corsaires, caravanistes... », art. cit., p. 19-41.
37. . De tradition séculaire, le *Mnarja* ou *Imnarja* était (et est toujours) une fête typiquement maltaise, célébrée le 29 juin, jour de la fête de saint Pierre et saint Paul. On assistait à des fanfares, des cavalcades avec des chevaux et des chars décorés, des chants et des danses folkloriques qui duraient toute la nuit. Considérée comme un festival de la moisson, on y exposait aussi des produits du terroir et c'était l'occasion de faire des festins : pique-nique au Buskett (Rabat), et, la veille, préparation et dégustation d'un plat appelé *fenkata* (le traditionnel lapin maltais).
38. . Stanley Fiorini, « Aspects de l'esclavage à Malte au tournant du XVI^e siècle », dans François Moureau (dir.), *Captifs en Méditerranée ...*, op. cit., p. 150.
39. . *Ibid.*, p. 137-153.
40. . Le terme arsenal vient du mot *dar-as-sinâ'a* et il a le sens en arabe de maison de l'artisanat.

41. . Simon Mercieca, « Malte : les arsenaux maritimes au cours des années, aperçu de leurs dimensions urbaines », dans Robert Ghirlando, Simon Mercieca et Marie Renault (éd.), *La Navigation du Savoir. Études de sept arsenaux historiques de la Méditerranée*, Malte, Malta University Publishers, 2006, p. 170-225 ; Joseph Muscat, « The Arsenal :1530-1798 », dans Lino Bugeja, Mario Buhagiar et Stanley Fiorini (éd.), *Birgu : A Maltese Maritime City*, Malte, Malta University Services, 1993, p. 256-325.
42. . Jean Marie Roland de la Platière, *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malthe (1776-1778)*, Amsterdam, 1780, t. III, p. 69.
43. . Anne Brogini, « L'esclavage au quotidien à Malte au XVI^e siècle », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 65, 2002 : <http://cdlm.revues.org/index26.html>.
44. . Burchard Niderstedt, *Burchardi Niderstedt Malta vetus et nova, Malta vetus et nova a Burchardo Niderstedt... adornata; auspiciis et jussu Christophori Casparis liberi baronis a Blumenthal edita, Helmestadii*, 1659.
45. . Anne Brogini, « L'esclavage au quotidien à Malte... », art. cit., p. 7.
46. . Paul Antoine de Viguier, *Relation de la conspiration tramée par le bacha de Rhodes contre l'île de Malte*, Paris, Joseph Bullot, 1749. Dans l'introduction (non paginée), l'auteur souligne que cette conspiration doit être considérée la plus noire de toutes les trahisons.
47. . *Ibid.*, p. 7 : « Un Maronite, originaire de Géorgie, découvrit une conspiration. Ce fut le 6 juin à huit heures du soir qu'il s'adressa à M. le commandeur de Viguier, capitaine des gardes, pour lui témoigner qu'il avait été sollicité par le Noir de la galère de Rhodes d'entrer dans ce complot, tramé contre la personne de Son Altesse Eminentissime et même contre la tranquillité de l'île [...]. Peu de moments après, le Grand Maître reçut un second avis par un juif converti ; mais qui n'était informé que par la voie du même maronite qui s'en était ouvert à lui ».
48. . Giovanni Ricci, *Ossessione turca. In una retrovia cristiana dell'Europa moderna*, Bologne, Il Mulino, 2002.
49. . AIM, Procès 15A, f. 9r-9v.
50. . Entre 1530 et 1565, la menace d'une invasion ottomane fut constante. Les Grands Maîtres de l'Ordre de Saint-Jean, devenu Ordre de Malte le 26 octobre 1530, surveillaient toujours la mer craignant l'approche de l'ennemi.
51. . Miguel Ángel de Bunes Ibarra, « El mundo mediterráneo y los turcos », dans Luis Antonio Ribot García et Ernest Belenguer Cebrià (dir.), *Las sociedades ibéricas y el mar a finales del siglo XVI*, Madrid, Sociedad Estatal Lisboa '98', 1998, p. 196-198.
52. . Se souvenant de la politique relativement libérale menée par les chevaliers envers les Juifs de Rhodes, beaucoup de *conversos* siciliens auraient alors décidé de s'installer à Malte.
53. . Corrado Vivanti, « Il Mediterraneo tra cristianità, ebraismo e Islam. A proposito del saggio di Guarracino », *Mediterranea Ricerche storiche*, année IV, n° 11, décembre 2007, p. 577 : « L'articolo di Guarracino sul n°10 di *Mediterranea* mi è piaciuto per l'impostazione tendente a superare le fratture fra le varie componenti etniche e religiose esistenti sulle sponde del mare interno, mentre oggi - in termini non di rado inconsulti - è di moda accentuarne la portata ».

RÉSUMÉS

Après la prise de Rhodes en 1522 par Soliman II le Magnifique et la recherche d'un nouvel asile, l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem avait fini par accepter en 1530 l'offre de

Charles Quint de s'établir à Malte. Depuis l'arrivée de l'Ordre dans l'île, l'activité corsaire au départ de Malte s'intensifia. La guerre contre « l'ennemi du nom chrétien » servait à justifier l'existence de l'Ordre aux yeux de la Chrétienté : cette raison d'être restait pour les chevaliers la meilleure légitimation de leurs richesses et de leur statut. Avec l'arrivée de l'Ordre, et grâce à sa vocation maritime, l'île s'ouvrait sur la mer et les horizons extérieurs. L'activité corsaire et le marché des esclaves représentaient la première source économique. Les Maltais eux-mêmes s'adonnaient à la course et à son corollaire, le commerce des esclaves, soit sur l'archipel, soit à l'étranger. Le but de cette étude est de s'interroger sur les chemins qui avaient mené les esclaves à la captivité, sur leur identité, leur statut, leur condition matérielle et morale, leur nombre, leur origine géographique, ainsi que sur leurs possibilités de rachat. Ces pages veulent examiner le flux humain entre Chrétienté et Empire ottoman, dans sa variante des régences barbaresques, en démontrant que la frontière qui séparait les deux rives n'était pas totalement fermée et conflictuelle.

After Rhodes fell to Suleiman the Magnificent in 1522, the Order of St. John of Jerusalem was forced to seek a new site for its headquarters, and it accepted Charles V's offer to settle in Malta. After the knights arrived, corsairs intensified their activities there, and the fight against the infidel came to justify the order's very existence in the eyes of the Christian world. The knights' struggle legitimized their wealth and their status. Their arrival, along with Malta's maritime vocation, caused the island to open up to the outside world. Corsairs and the slave market were sources of wealth, and the Maltese themselves participated in both, whether in the archipelago or beyond. This article studies the itineraries of the slaves, their identities, status, material conditions, names, geographic origins, and their chances of being ransomed. It examines the flow of humanity between Christendom and the Ottoman Empire and its Berber regencies, and shows that the frontier separating these two worlds was neither entirely closed nor in continual conflict.

INDEX

Mots-clés : esclaves, corsaires, galères, Ordre de Malte

Keywords : slaves, corsairs, galleys, Order of Malta

AUTEUR

ELINA GUGLIUZZO

Carmelina (Elina) Gugliuzzo est chercheur sous contrat avec l'université de Palerme (Italie), où elle enseigne aussi au sein du département d'Études politiques, droit et sociétés (DPDS). Elle est l'auteur d'ouvrages parmi lesquels *Dal quotidiano al politico nel Mediterraneo. Forme e spazi della sociabilità maltese in età moderna*, Rome, Aracne, 2007 et *In veste devota. Le confraternite di Malta in età moderna*, Soveria Manelli, Rubbettino, 2009. Elle a également écrit de nombreux articles tels que : « Popular forms of religious association in Malta during Modern Age », dans Giulia Sfameni Gasparro, Augusto Cosentino et Mariangela Monaca (éd.), *Religion in the History of European Culture*, Palerme, Officina di Studi Medievali, 2012, p. 889-910 ; « Building a Sense of Belonging : the Foundation of Valletta in Malta », dans Maarten Delbeke et Minou Schraven (éd.), *Foundation, Dedication and Consecration in Early Modern Europe*, numéro spécial de la revue interdisciplinaire *Intersections* ?, 2011, p. 209-223.